

## **Séance du 23 janvier 2012**

L'an deux mil douze, le 23 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 12 janvier 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Elisabeth BAILLY, Michel HALLAY, Daniel MALHERBE, Alain LUCAS, Claude LAVRAT, Daniel BLIN, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Corinne PELLETIER, Francisque LE GOFF.

Absents non excusés : Bruno TULPAIN, Dominique GUILLOTIN

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

\*\*\*\*\*

### **1 - Election des délégués à la communauté d'agglomération de Chartres métropole**

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2011, Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir a prononcé l'adhésion de la commune de THIVARS à la communauté d'agglomération Chartres métropole.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2011360-0013 portant modification des statuts de Chartres métropole ;

Conformément à l'article 5 des statuts susvisés ;

Nous avons à désigner 1 représentant titulaire et 1 suppléant selon les modalités définies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces délégués auront à siéger dans les instances délibératives et commissions permanentes, les sous-commissions étant, pour leur part, ouvertes aux conseillers municipaux mais ne nécessitent pas de désignation par le conseil municipal.

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune de THIVARS au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Chartres métropole.

Considérant que se présentent à la candidature de :

- Délégué titulaire : Annick MARCETTEAU
- Délégué suppléant : Odile MARNEUR

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**PROCEDE** à l'élection des représentants de la commune à Chartres métropole

#### **Délégué titulaire :**

Nombre de votants : 13

Suffrages exprimés : 13

Bulletins nuls : 0

Mme Annick MARCETTEAU obtient 13 voix et est déclarée élue en tant que représentant de la commune de THIVARS au sein de l'organe délibérant de Chartres métropole.

#### **Délégué suppléant :**

Nombre de votants : 13

Suffrages exprimés : 13

Bulletins nuls : 0

Mme Odile MARNEUR obtient 13 voix et est déclarée en tant que déléguée suppléante.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire,

Michel HALLAY